

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE LESPIGNAN**

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2022

Objet :

**Convention ENEDIS
Servitude parcelles C 849 ET 850**

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie CHOLLET, Marie-Josée GOTH, Agnès TOMASO, Jean-Philippe GARCIA, Thierry CELMA, Béatrice RIERA, Mylène NAUDIN, Myriam AGUILA, Laure GIMENO, Olivier MONROS, Julien RIBES, Solène PELLE, Ludivine ALBERT.

Absent : M. Julien PUJOL

Secrétaire de séance : Mme Ludivine ALBERT

Début de séance : 18h30

N° : D - 2022 -11 - 07 - 06

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal La proposition de convention de servitude sur les parcelles C 849 et 850 pour le passage d'une canalisation souterraine en bordure de ces dernières.

La convention présentée fixe les droits de servitudes consentis à ENEDIS et les droits et obligations de la commune.

Cette convention est établie en quatre exemplaires à titre gratuit,

Il demande au conseil de bien vouloir se prononcer,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- Accepte les termes de la convention de servitude concernant les parcelles C n°849 et 850 présentée par la Société ENEDIS et,
- Autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que toute pièce administrative, technique ou financière nécessaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	21	22

Envoyé en préfecture le 14/11/2022

Reçu en préfecture le 14/11/2022

Affiché le **15 NOV. 2022**

ID : 034-213401359-20221107-D_2022_11_07_06-DE

Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le **14 NOV. 2022**
Et publication ou notification
Du **15 NOV. 2022**
Le Maire :

La Secrétaire,

Le Maire,

  

Ludivine ALBERT

Jean-François GUIBBERT

